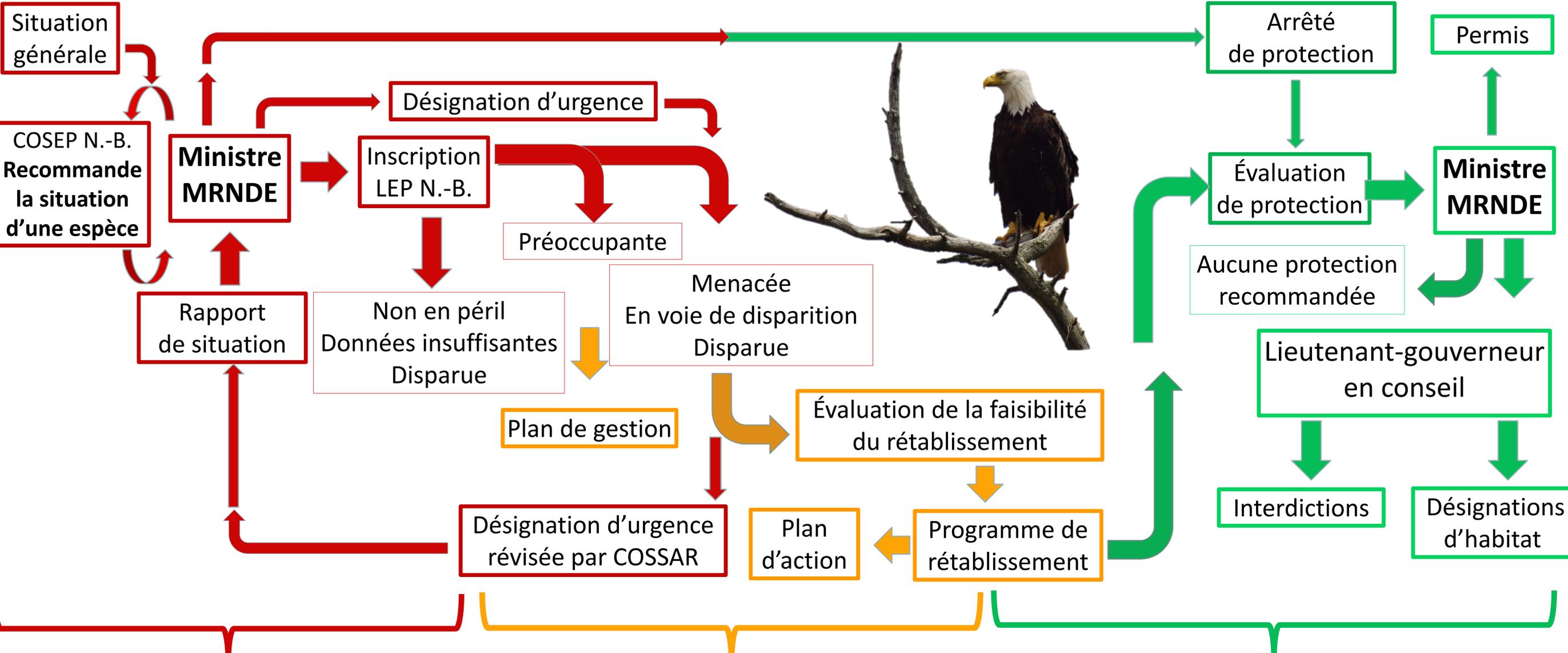


Loi sur les espèces en péril du Nouveau-Brunswick - Carte du processus



Routine des pratiques qui offrent une protection

- Révisions de l'utilisation des terres (les baux pour les terres de la Couronne et les permis d'occupation), les permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide, les études d'impact sur l'environnement).
- Les agents de conservation du ministère de la Sécurité publique sont informés des zones sensibles et des infractions.
- Les espèces en péril sont comprises dans un plan d'aménagement forestier.